

Face à ces réalités, il est de notre responsabilité collective de passer à l'action!

L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) travaille en partenariat avec l'ADEME et Mountain Riders depuis fin 2006 la mise en œuvre de la Charte Nationale en faveur du Développement Durable en station de montagne. Cette charte s'adresse à toutes les stations de montagne volontaires.

Elle comprend **130 engagements** précis, répartis en **8 plans d'action** :

- Aménagement durable
- Habitat respectueux
- Espaces naturels préservés
- Eco consommation d'eau et d'énergie
- Transports optimisés
- Tourisme responsable
- Sensibilisation à l'environnement
- Fonctionnement transparent

Le comité national de suivi de la charte

accompagne et valide les étapes de la démarche, il est composé de plusieurs structures :

ANMSM : Association Nationale des Maires des Stations de Montagne,
ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,
Mountain Riders,

DIACT : Direction Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires,

SNTF : Syndicat National des Opérateurs de domaine skiable,

Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme,

CIPRA : Commission Internationale pour la Protection des Alpes,
France Nature Environnement

ENSAM : Institut de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Chambéry

MITRA : Mission d'Ingénierie Touristique Rhône-Alpes

ODIT : Observation, Développement et Ingénierie Touristiques

Ma station s'engage, je m'investis !

Chaque geste compte!



- Je m'informe, je participe, j'agis.
- Je propose des projets cohérents et innovants pour le développement durable de ma commune.

Pour plus d'information:

www.anmsm/DD
www.ademe.fr
www.mountain-riders.org

Contacts:

- Renseignez-vous dans votre mairie



Association Nationale des Maires des Stations de Montagne



Charte Développement Durable en station de montagne

*Notre commune s'engage, ensemble
soyons acteurs du changement!*

EN PARTENARIAT AVEC :

ANMSM

9 rue de Madrid
75 008 Paris
Tel : 01 47 42 23 32
Email : chartedd@anmsm.fr



Un constat préoccupant !

Changement climatique, fonte accélérée des glaciers, baisse des enneigements moyens, raréfaction des énergies fossiles, de la ressource en eau...les inquiétudes d'hier se confirment aujourd'hui !

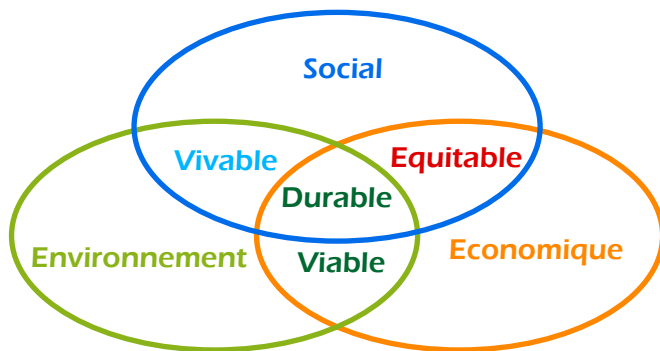
80 millions de barils de pétrole consommés
chaque jour sur la planète
+1°C à 3°C à 1800 m selon les massifs
depuis 1960

*Les stations de montagne
sont concernées,
ensemble réagissons !*

Les stations de montagne sont clairement concernées et le modèle développé jusqu'à aujourd'hui doit être repensé pour prendre en compte les besoins des générations futures. Définition du développement durable ou soutenable :

« Répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »

Concilier économie, social et environnement



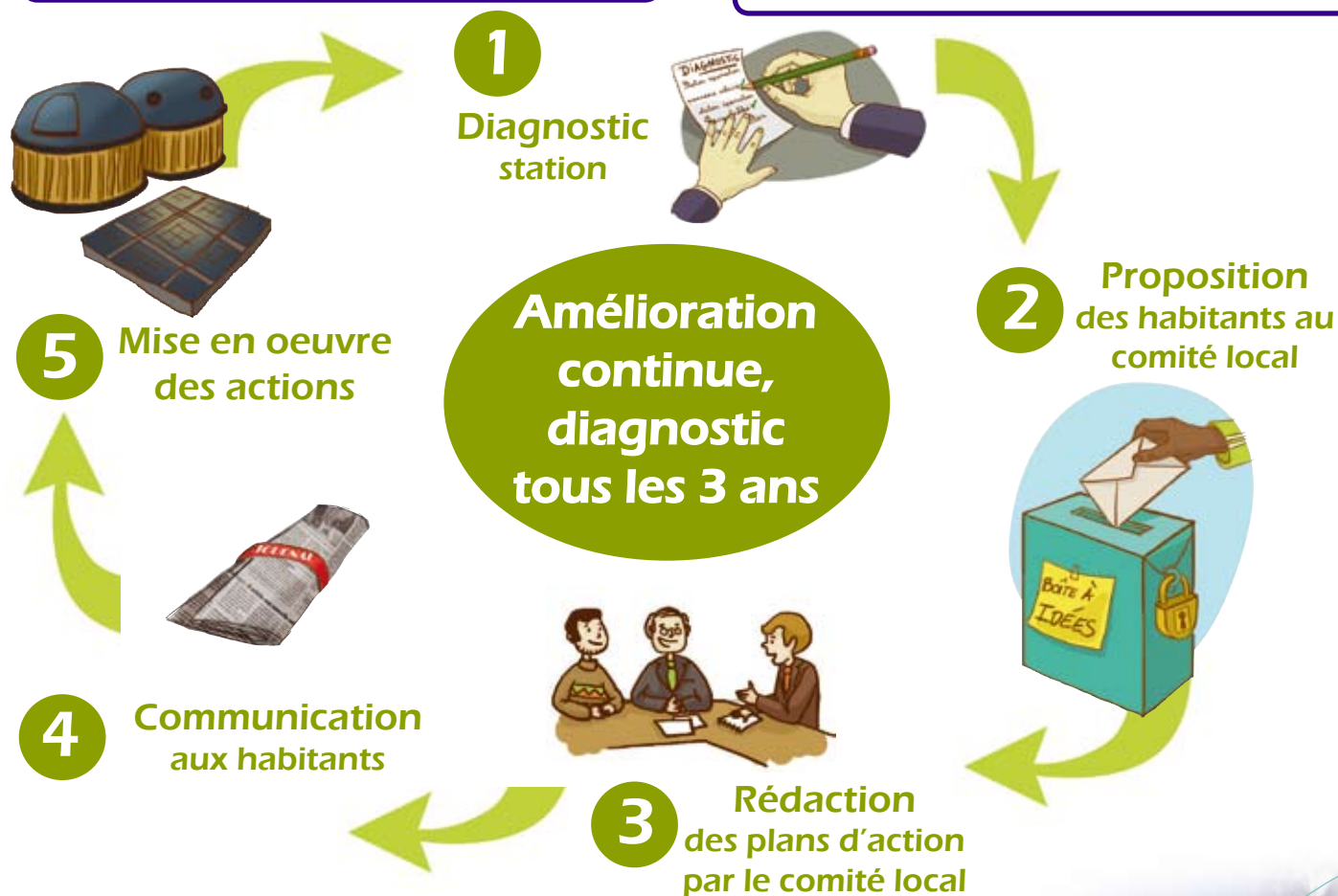
Le passage à l'action s'impose !

Charte des stations: un fonctionnement garantissant actions et transparence

Un engagement volontaire:

- L'adhésion et la signature sont validées par le conseil Municipal
- Un référent local est désigné, il coordonne l'application de la charte

Le comité local de suivi et d'application de la charte est constitué de manière équilibrée entre les acteurs sociaux, économiques et environnementaux parmi les :
Elus, Hébergeurs, Commerçants, Agriculteurs, Exploitants de remontées mécaniques, Associations locales, Parc...



Le fonctionnement de la charte s'inspire de plusieurs outils reconnus internationalement (Agenda 21, Norme internationale, Certificat ISO 14 001, Référentiel européen, EMAS, label Cit'ergie, Charte nord américaine Sustainable Slopes...) qui ont été adaptés aux stations françaises.